



## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

**SEANCE DU 17 MAI 2006**

**HALLE OCCITANE**

**Règlement Intérieur d'utilisation**

**Convention de mise à disposition**

Par délibération en date du 8 février 2006, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la dénomination des anciennes friches industrielles SOLAMA « Halle Occitane ».

Ce nouvel équipement à proximité immédiate de la Salle Claude Simon présente un intérêt pour l'organisation d'animations en particulier par le tissu associatif local.

Inaugurée à l'occasion de la première mise à disposition pour le Marché de Noël, les demandes d'utilisation de cette halle n'ont cessé depuis de se multiplier.

Aussi, pour assurer une bonne gestion de ces nouveaux locaux, il convient de préciser les conditions de cette mise à disposition à travers l'élaboration d'un règlement intérieur et d'une convention de mise à disposition.

Après présentation et examen de ces documents ci-annexés,

Vu l'avis favorable de la commission "Communication, Animation, Commerce, Artisanat" du 9 mai 2006,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce *à l'unanimité* sur le contenu de ce règlement intérieur et de la convention et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

**LABRUGUIERE, le 17 mai 2006**

**Le Maire,**

**Jean-Louis DELJARRY.**